



MAIRIE DE CONDAMINE

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018

Légalement convoqué le 19 Juillet 2018, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 26 Juillet 2018 à 19h00, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUYAS, Maire,

Nombre de membres	
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations
10	8

Etaient présents : M FAVRE Romain 1^{er} Adjoint - VAILLOUD D 2^{ème} Adjoint - GUILLERMIN A 3^{ème} Adjointe - MONNET D Conseiller Délégué – BOLLACHE JL - MAGDELAINE G - VANET S.
Etaient excusés : GOURMAND S – SADA P.

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Monsieur Jean-Luc BOLLACHE.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 14 Juin 2018.

Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 0
----------	----------------	------------

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et prend la parole pour évoquer le 1^{er} sujet.

1°) INSTALLATION DOUBLE BARRIERE RUE DE LA LECHERE

La double barrière située rue de la Léchère est installée.

Suite au sectionnement par acte de vandalisme des boulons, un panneau expliquant le fonctionnement de cette barrière va être installé.

2°) SUIVI DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Les candélabres et lampadaires ont été installés et raccordés. Il reste l'enlèvement des câbles téléphoniques à réaliser.

Les travaux en matière d'électricité sont terminés.

3°) SUIVI DES TRAVAUX DANS CIMETIERE

L'entreprise COCHOD est intervenue dans le cimetière pour la reprise des concessions et ce travail est terminé. La commune va établir un registre pour consigner les tombes qui ont été relevées.

Un caveau d'attente est disponible.

L'installation du colombarium est prévue courant du mois de septembre ou début du mois d'octobre.

Le plan du cimetière devra certainement fait l'objet d'une révision avec la modification de quelques emplacements.

4°) CHEMIN « EN FONTANILLE »

Malgré l'intervention de Bruno l'employé communal qui a remis praticable le chemin 'En Fontanille » en début d'année, nous constatons qu'il est à nouveau détérioré.

Il sera nécessaire d'étudier comment le rendre à nouveau propre à la circulation des promeneurs et exploitants agricoles.

5°) MARQUAGE AU SOL

En partenariat avec Bruno l'employé communal, l'entreprise SIGNAUX GIROD va intervenir afin de sécuriser davantage la rue principale.

Nous vous rappelons qu'il s'agit de l'artère du village la plus fréquentée et que comme toutes les voies communales, il est nécessaire de respecter les limitations de vitesse pour la sécurité et le bien être de la population.

6°) SINISTRE DU 17 JUILLET 2018

Suite au sinistre incendie d'un véhicule espagnol intervenu sur la commune le 17 juillet 2018, Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal remercient les 2 administrés de la commune qui ont bien voulu prendre en charge le chauffeur désemparé de ce véhicule.

Ce sinistre a engendré une légère pollution de la rivière qui heureusement pour la commune a été sans conséquences.

7°) FLEURISSEMENT COMMUNAL ET TONTE EN ETE

La commission départementale de fleurissement aura lieu le 16 ou 17 Août.

Nous avons constaté que les massifs de fleurs ont perdu de leur fraîcheur et de leur vigueur. Ce phénomène est sans doute le résultat des fortes chaleurs ou à l'invasion de l'Araignée de Guinée.

Ce n'est en aucun cas par manque d'arrosage des personnes qui effectuent consciencieusement cette tâche.

En l'absence de l'employé communal pendant les congés d'été, l'entreprise de Monsieur DECULLIER située au Balmay va effectuer les tontes nécessaires dans la commune. Un accord ayant été conclu avec cette entreprise pour effectuer ces travaux en compensation de la mise à disposition d'un emplacement pour stocker ses déchets verts

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Fait à Condamine, le 04 Août 2018

Affiché le 04 Août 2018

En exécution de l'article L2121-25 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

Le Maire
Gérard BRUYAS